

ANNONCES

La petite ligne 30 P. La ligne 50 P.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Annonces à l'étranger.

La Lorraine

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table with subscription rates for Metz, Alsace-Lorraine, and France, including monthly and annual prices.

Landtag d'Alsace-Lorraine

SECONDE CHAMBRE

Strasbourg, 12 mars. On en a fini enfin avec les interminables débats sur des questions de principe qui mettent aux prises le Centre avec les socialistes et M. Wolf.

Ce matin la Chambre s'est arrêtée longuement à la question des droits incombant aux aboutissants pour l'entretien des rues dans les villes et les grosses localités industrielles.

L'après-midi, malgré le verbiage socialiste, la Chambre a abattu beaucoup de besogne. Une série d'affaires pratiques ont été soulevées, notamment au budget de la justice, de l'agriculture, de la navigation et des travaux hydrauliques.

La séance du matin

est ouverte exactement à 10 heures. Président. M. le Dr Ricklin; secrétaires, MM. Wolf et Immer.

Au banc du gouvernement: MM. le comte Rœdern, secrétaire d'Etat; Kœhler, sous-secrétaire d'Etat; Dr Cronau, directeur ministériel.

On reprend la troisième lecture du budget.

Budget de l'intérieur

chapitre 23 des dépenses, le Président met en discussion la résolution de M. Hauss et consorts relative aux

Droits des aboutissants, au règlement sur les constructions et l'inspection des logements.

M. le Dr Brom. — Par cette résolution nous demandons des projets de loi qui régleront à peu près tout ce qui concerne le domaine des constructions. L'orateur s'étend plus spécialement sur les droits à payer par les aboutissants pour l'entretien des rues.

M. Gilliot demande s'il ne serait pas opportun de prélever une redevance pour la concession accordée en vue de l'exploitation des forces hydrauliques des lacs Blanc et Noir.

M. Hindelang pose une question au sujet de détournements à la Caisse municipale de Colmar.

M. Hindelang pose une question au sujet de détournements à la Caisse municipale de Colmar.

M. le comte Rœdern. — Il n'est pas question de détournements, mais de négligences dans des reconstructions. Une enquête est ouverte pour établir à qui incombe la responsabilité.

M. Fuchs se plaint du refus opposé par le Président de la Basse-Alsace à une demande en vue de la pose d'une seconde voie sur la ligne de tramway de Strasbourg à Schiltgheim.

M. le comte Rœdern. — On peut attaquer la décision du Président du département. Le gouvernement s'efforcera de régler le conflit.

M. Wolf. — Je regrette que les compagnons de M. Fuchs ne fassent pas partie du Conseil municipal de Strasbourg. (M. Peirotes: A qui la faute?)

M. Zimmer. — J'ai prié le gouvernement de ne pas être trop parcimonieux pour les permis de chasse aux étrangers.

M. le comte Rœdern. — Les dispositions sur la police des étrangers sont surannées. Il faut les réviser et les amender.

M. le comte Rœdern. — Les dispositions sur la police des étrangers sont surannées. Il faut les réviser et les amender.

Au chapitre 25 des dépenses: Administration de la police de l'Etat. M. Martin déclare que son parti est hostile à une augmentation de la police dans les trois villes parce qu'elle est utilisée dans des buts politiques, contre les ouvriers, contre le peuple.

M. le comte Rœdern, secrétaire d'Etat. — Le gouvernement attache la plus grande importance à l'augmentation du nombre des agents dans les trois grandes villes afin de pouvoir assurer l'ordre public.

M. Drumm (s'exprime en dialecte de Mulhouse) demande à quoi sert l'augmentation de la police. A Mulhouse il y a trois commissaires de police de la sûreté; il y a une section de police politique qui a à surveiller les anarchistes, l'espionnage; deux commissaires ont à surveiller les criminels.

Si on utilisait le personnel dont on dispose, il serait complètement suffisant. L'amendement des socialistes demandant le rejet des crédits pour l'augmentation de la police est repoussé.

La gendarmerie. M. le Dr Pfleger. — M. Schlumberger a signalé les très graves offenses dont un capitaine de gendarmerie s'est rendu coupable vis-à-vis des agents de la police municipale à Saverne.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

M. le Dr Brom. — Le Centre est d'accord avec la manière dont le gouvernement compte régler la matière par la loi. On réclame un projet dès le courant de cette année.

Budget du Code des assurances de l'empire

M. Fix pose une question au sujet de l'assurance des aides ruraux dans Strasbourg-campagne et des cotisations pour l'assurance obligatoire contre l'invalidité.

M. Fuchs demande au gouvernement quelle est son attitude vis-à-vis des Caisses de secours des corporations. Certaines caisses de secours d'exploitations industrielles ont été forcées contrairement à la loi.

M. le comte Rœdern, secrétaire d'Etat, expose la situation légale en ce qui touche les caisses de secours des corporations. Le litige entre les médecins et les caisses est l'objet d'une procédure judiciaire.

M. Meyer-Walscheid demande que le futur sanatorium soit construit en Lorraine.

M. Nelken, conseiller ministériel. — Le choix de l'endroit du futur sanatorium n'est pas encore arrêté. Le gouvernement n'a pas d'action directe sur cette affaire.

M. Meyer-Walscheid regrette que le gouvernement n'ait pas usé de toute son influence dans cette question.

M. Nelken promet que le gouvernement fera son possible pour que le sanatorium soit construit en Lorraine.

M. Weber appuie la vœu exprimé par M. Meyer et remercie M. Nelken.

Il se produit encore un échange de vues entre MM. Fuchs et le Dr Brom au sujet de l'élection des délégués pour les caisses de secours.

La résolution Fix-Wehrung sur les prescriptions concernant les mesures préventives contre les accidents dans les exploitations rurales est adoptée.

Budget de l'administration de l'industrie et des mines

M. Imbs renouvelle ses réclamations au sujet de l'interdiction de distribuer des prospectus et des invitations des syndicats ouvriers par la police de Strasbourg.

M. Nelken. — L'arrêté du président de police de Strasbourg avait pour but de mettre fin aux inconvenients résultant pour le public de la distribution de prospectus sur la voie publique.

M. Peirotes. — En Lorraine, un maire a empêché l'apposition d'affiches.

Les cinématographes. M. le professeur Dr Müller. — Parmi les subventions pour les théâtres ne figurent pas de subsides pour les cinématographes.

M. le Dr Cronau, directeur ministériel, fournit des explications. Le ministre examine de quelle manière on pourra tenir compte des réclamations dont M. Atzol s'est fait l'interprète.

Les dégrèvements pour les lapins de garenne. M. Marz signale à nouveau les dégrèvements commis par les lapins de garenne dans l'arrondissement d'Erstein.

Les brownings pour la gendarmerie. Un amendement Hauss-Wolf demande le rétablissement du crédit pour le nouvel armement de la gendarmerie avec des pistolets Dreyse à chargement automatique.

M. le Dr Cronau, directeur ministériel. — On a déjà tenu compte à l'avance de cette réclamation.

Vote sur les résolutions concernant l'école. La Chambre avait réservé hier son vote sur les résolutions socialistes demandant l'une, un mémoire sur les dépenses occasionnées aux communes par les écoles confessionnelles, l'autre relative à l'interdiction des punitions corporelles dans les écoles primaires.

La résolution socialiste et l'amendement du Centre sont adoptés.

Il restait à procéder au vote par appel nominal sur la résolution Böhle et consorts demandant l'interdiction des punitions corporelles dans les écoles primaires.

La séance de l'après-midi est ouverte à 3 h. 25. Le bureau est composé comme à la séance du matin.

Au banc du gouvernement: MM. le comte Rœdern, secrétaire d'Etat; Kœhler, le baron de Stein et Dr Frenken, sous-secrétaire d'Etat.

Budget des affaires médicales et de l'assistance publique ne donne pas lieu à discussion.

La Journée

Le Reichstag a discuté hier en première lecture le projet de loi sur la circulation aérienne.

Après avoir voté le budget des affaires, la Chambre française a discuté hier la loi des cadres et entendu de nouvelles attaques de l'extrême-gauche contre le service trois ans.

Les prétentions de l'Italie à l'hégémonie navale dans la mer Méditerranée indisposent la France et l'Angleterre.

La crise ministérielle italienne n'a pas encore reçu de solution. Le Roi confère avec des personnalités politiques.

Le résident espagnol au Maroc a eu hier à Madrid un entretien avec le général Lyautey qui a été extrêmement cordial.

Le ministre affirme que la marge au-dessus de l'effectif minimum sera de 35.000 hommes au moins par l'utilisation de certains ajournés et une meilleure répartition.

Le ministre affirme encore que dut-il incorporer des

frontière a été traitée au cours de cet entretien ainsi que les affaires générales des zones respectives.

Le prochain budget naval de l'Angleterre prévoit encore une fois un accroissement considérable de dépenses pour des constructions nouvelles et pour l'augmentation des effectifs.

En Autriche-Hongrie, les affaires d'espionnage et de trahison au profit de la Russie se multiplient.

Le Roi d'Albanie a adressé une proclamation à son peuple.

A la suite du boycottage du commerce grec par les Turcs, le chef religieux des Grecs en Turquie a rompu avec le gouvernement turc.

La commission du budget de la Douma délibère actuellement sur les prévisions militaires extraordinaires pour l'année 1914 qui dépassent la somme de 312.500.000 fr., soit une augmentation de 30 0/0 sur l'année passée.

Les Etats-Unis renforcent leurs troupes à la frontière du Mexique.

Chronique Générale

ALLEMAGNE Aviation: Un nouveau record allemand. Berlin, 12 mars. — L'aviateur Sinnkogel, qui, il y a quelques semaines seulement, avait porté à 4300 mètres le record allemand de la hauteur pour vol avec passager, a pu atteindre aujourd'hui midi, avec un passager, le lieutenant de vaisseau Pflüschew, une hauteur de 4900 mètres sur un monoplane Rumpler.

La Semaine rouge à Berlin. Berlin, 12 mars. — L'auteur de la dégradation du monument de l'empereur Frédéric à Charlottenburg n'a pas encore été découvert.

Paris, 12 mars. — La Chambre discute ce matin le projet relatif à la constitution des cadres et effectifs des différentes armes.

M. Jaurès, applaudi à l'extrême-gauche, combat le projet qui, dit-il, consacrerait définitivement la loi de trois ans.

M. André Lefebvre réplique: Nous défendons la loi de 3 ans, œuvre de la majorité des partis républicains, parce que nous pensons avec le ministre de la guerre que les nécessités qui la motivèrent n'ont pas disparu et parce qu'elle a produit des effets utiles.

M. André Lefebvre rappelle qu'aucun pays n'a plus manifesté que la France ses intentions pacifiques et qu'en votant la loi de 3 ans elle n'a fait que répondre à une nécessité de la défense.

M. Jaurès conclut en affirmant que la loi de trois ans succombera sous le poids social, financier et économique, et que si le Parlement refuse de l'abolir, les socialistes en appelleront au pays.

M. André Lefebvre réplique: Nous défendons la loi de 3 ans, œuvre de la majorité des partis républicains, parce que nous pensons avec le ministre de la guerre que les nécessités qui la motivèrent n'ont pas disparu et parce qu'elle a produit des effets utiles.

M. André Lefebvre rappelle qu'aucun pays n'a plus manifesté que la France ses intentions pacifiques et qu'en votant la loi de 3 ans elle n'a fait que répondre à une nécessité de la défense.

M. Jaurès conclut en affirmant que la loi de trois ans succombera sous le poids social, financier et économique, et que si le Parlement refuse de l'abolir, les socialistes en appelleront au pays.

M. André Lefebvre réplique: Nous défendons la loi de 3 ans, œuvre de la majorité des partis républicains, parce que nous pensons avec le ministre de la guerre que les nécessités qui la motivèrent n'ont pas disparu et parce qu'elle a produit des effets utiles.

M. André Lefebvre rappelle qu'aucun pays n'a plus manifesté que la France ses intentions pacifiques et qu'en votant la loi de 3 ans elle n'a fait que répondre à une nécessité de la défense.

M. Jaurès conclut en affirmant que la loi de trois ans succombera sous le poids social, financier et économique, et que si le Parlement refuse de l'abolir, les socialistes en appelleront au pays.

M. André Lefebvre réplique: Nous défendons la loi de 3 ans, œuvre de la majorité des partis républicains, parce que nous pensons avec le ministre de la guerre que les nécessités qui la motivèrent n'ont pas disparu et parce qu'elle a produit des effets utiles.

M. André Lefebvre rappelle qu'aucun pays n'a plus manifesté que la France ses intentions pacifiques et qu'en votant la loi de 3 ans elle n'a fait que répondre à une nécessité de la défense.

M. Jaurès conclut en affirmant que la loi de trois ans succombera sous le poids social, financier et économique, et que si le Parlement refuse de l'abolir, les socialistes en appelleront au pays.

M. André Lefebvre réplique: Nous défendons la loi de 3 ans, œuvre de la majorité des partis républicains, parce que nous pensons avec le ministre de la guerre que les nécessités qui la motivèrent n'ont pas disparu et parce qu'elle a produit des effets utiles.

M. André Lefebvre rappelle qu'aucun pays n'a plus manifesté que la France ses intentions pacifiques et qu'en votant la loi de 3 ans elle n'a fait que répondre à une nécessité de la défense.

M. Jaurès conclut en affirmant que la loi de trois ans succombera sous le poids social, financier et économique, et que si le Parlement refuse de l'abolir, les socialistes en appelleront au pays.

M. André Lefebvre réplique: Nous défendons la loi de 3 ans, œuvre de la majorité des partis républicains, parce que nous pensons avec le ministre de la guerre que les nécessités qui la motivèrent n'ont pas disparu et parce qu'elle a produit des effets utiles.

M. André Lefebvre rappelle qu'aucun pays n'a plus manifesté que la France ses intentions pacifiques et qu'en votant la loi de 3 ans elle n'a fait que répondre à une nécessité de la défense.

M. Jaurès conclut en affirmant que la loi de trois ans succombera sous le poids social, financier et économique, et que si le Parlement refuse de l'abolir, les socialistes en appelleront au pays.

M. André Lefebvre réplique: Nous défendons la loi de 3 ans, œuvre de la majorité des partis républicains, parce que nous pensons avec le ministre de la guerre que les nécessités qui la motivèrent n'ont pas disparu et parce qu'elle a produit des effets utiles.

M. André Lefebvre rappelle qu'aucun pays n'a plus manifesté que la France ses intentions pacifiques et qu'en votant la loi de 3 ans elle n'a fait que répondre à une nécessité de la défense.

M. Jaurès conclut en affirmant que la loi de trois ans succombera sous le poids social, financier et économique, et que si le Parlement refuse de l'abolir, les socialistes en appelleront au pays.

éléments de l'intérieur, il portera les effets de couverture au complet.

Un torpilleur français coulé.
L'ÉQUIPAGE SAUVÉ
Cherbourg, 12 mars. — Au cours d'exercices de cuirassés et de flottilles, le mauvais état de la mer a rompu l'amarre d'un torpilleur-but qui coula par 29 mètres de fond. L'équipage a été sauvé.

RUSSIE
Une source de naphte s'enflamme.
Grossny (Circassie), 11 mars. — A la suite d'une explosion de gaz qui s'est produite pendant l'incendie d'une maison, une source de naphte a pris feu. Treize personnes ont reçu de graves brûlures; l'une d'elles a succombé.

MEXIQUE
La situation.
Washington, 11 mars. — Le président Wilson a décidé d'envoyer deux régiments d'infanterie à Laredo et au défilé d'Eagle pour renforcer les patrouilles à la frontière mexicaine.

Chihuahua, 11 mars. — Les autorités militaires ont décidé de répartir les terrains publics, y compris ceux qui ont été confisqués, entre les soldats de la révolution, les vétérans invalides de la révolution Madero ainsi que les veuves et les orphelins des deux révolutions. On dit que chaque soldat recevra 62 acres.

VARIÉTÉS

L'INVENTEUR DE LA GUILLOTINE
Le docteur Guillotin. — La guillotine n'a pas été inventée par lui. — La guillotine en chaussons. — Première exécution. — 61 têtes coupées en 45 minutes.

Le même jour que l'impératrice Joséphine, il y a de cela cent ans, le 29 mai 1914, s'éteignait sans bruit, à l'âge de 76 ans, le docteur Guillotin, qui n'aurait sans doute jamais passé à la postérité, s'il n'avait donné son nom, sans l'avoir d'ailleurs inventé, à une machine qui fonctionna pour la première fois, le 25 avril 1792, et qui avait pour but de remplacer la pendaison et la décapitation des condamnés à mort.

Avant la guillotine, ces deux modes de supplice étaient en effet en vigueur; la pendaison était infamante, la décapitation étant réservée aux crimes d'État passés pour ne pas entacher l'honneur de la famille du condamné.

Le docteur Guillotin commença par s'élever contre cette distinction dans le châtiment, selon le rang du coupable. Il fit si bien que l'attention publique fut éveillée dès 1789 et que le 1^{er} décembre de la même année l'Assemblée constituante vota à l'unanimité cet article :

« Les délits du même genre seront punis par le même genre de peine, quels que soient le rang et l'état du coupable. »

Guillotin, qui était devenu membre de la députation de Paris, fit encore voter par la Constituante un vote tendant à ce qu'on substituât à la décapitation par le glaive un mode d'exécution plus rapide.

Lorsque la Législative se réunit, Guillotin était redevenu simple particulier. Mais l'idée suivait son chemin; le comité de législation de la nouvelle assemblée mit à l'étude la question du mode de décapitation des condamnés à mort. Il voulut avoir l'avis de la première assemblée chirurgicale du pays et ce fut Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie qui répondit. On le pria d'indiquer un procédé qui réunît la sûreté, la célérité et l'uniformité. Sa réponse, fut lue dans la séance du 20 mars 1792 de l'Assemblée législative et insérée à l'Officiel qui décrit dans tous ses détails la machine à trancher le cou des condamnés à mort que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de guillotine.

Ainsi la guillotine est tout entière de l'invention de Louis. Cependant on ne l'appela ni *Louison* ni *Louissette*, mais *Guillotine*, et cela tient à une chanson dont l'auteur fut Champenetz, l'un des célèbres rieurs de la Révolution, des *Actes des Apôtres*; dans cette chanson, Guillotin était pris à partie. D'ailleurs, en voici les principaux couplets :

Guillotin
Médecin
Politique
Imagine un beau matin
Que pendre est inhumain
Et peu patriotique !
Aussitôt
Il lui faut
Un supplice
Qui sans corde ni poteau
Supprime du bourreau
L'office.
Le Homain
Guillotin
Consulte gens de métier
Barnave et Chapelier
Même le coupe-tête
Et sa main
Fait soudain
La machine
Qui simplement nous tuera
Et que l'on appellera
Guillotine !

Un certain ressort caché
Tout à coup s'étant lâché
Fait tomber,
Fait sauter
Fait voler la tête !
C'est bien plus homélie !

La chanson porta malheur au chansonnier, car après avoir mis en vers la guillotine, à son tour elle le mit en pièces...

On essaya d'abord la machine sur des cadavres, à Bicêtre, puis le 25 avril 1792, elle fut « reçue » et admise à fonctionner pour l'exécution des jugements criminels. Sa première victime fut un voleur de grand chemin nommé Pelletier; le premier supplice politique fut un des royalistes qui s'étaient battus au 10 août, d'Angremont, mis à mort le 21 août.

La guillotine fonctionna dès le début avec une rapidité étonnante. Le supplice des 21 Girondins dura 31 minutes; la fourme fut comprise Cécile Renaut avec 61 accusés fut exécutée en 45 minutes.

On sait qu'elle est basée sur l'action oblique du couperet qui fait l'office d'une scie. S'il était en ligne droite et frappait perpendiculairement, il n'aurait qu'un effet.

Les condamnés de la Révolution accueillirent l'invention nouvelle avec indifférence et même par des plaisanteries; dans les prisons ils s'amusaient à des simulacres d'exécution pour apprendre à monter à l'échafaud avec élégance et crânerie. Les chansons ne manquèrent pas sur le sinistre couperet :

C'est un coup qu'on reçoit
Avant qu'on s'en doute.
A peine qu'on s'en aperçoit
Car on n'y voit goutte.

Cu bien :
La guillotine est un bijou
Vraiment très à la mode.

J'en veux une en bois d'acajou
Pour la mettre sur ma commode.
Le fessera-t-il soir et matin
Pour ne pas paraître novice
Si par malheur le lendemain
A mon tour j'étais de service !

Après le 9 thermidor, on discuta longuement sur le supplice : on prétendit — on le prétend encore — que la douleur persistait après la décollation.

Ainsi, la tête coupée de Charlotte Corday, selon la tradition, aurait rougi d'indignation lorsqu'elle fut soufflée par le bourreau.

En un mot, ceux qui subissent ce supplice auraient la conscience de la mort dans la mort même. Mais cette opinion est controversée.

Déjà le mot de Prudhomme (1793) : « On a mis la dernière main à la guillotine, a-t-on perfectionné la machine, amélioré le mécanisme ? Non. C'est une de ces inventions qui atteignent du premier coup la perfection. Sauf le cuir qui a été substitué au fer dans les rainures par où glisse le couperet pour éviter la rouille, les choses sont telles que Louis les avait indiquées. Ainsi le docteur Guillotin est l'inventeur véritable n'eût peut-être pas été fier d'attacher son nom.

ROBERT DELYS.

CHRONIQUE MESSINE

On demande une église.
On nous écrit :

On s'étonne fort parmi la population de Devant-les-Ponts que le Conseil municipal ne fasse pas avancer plus vite la construction de la nouvelle église. La population catholique de ce quartier maintenant incorporé à Metz, a augmenté dans de telles proportions qu'il faut actuellement pour les enfants catholiques 8 ou 9 classes, aussi la construction d'une nouvelle maison d'école est décidée.

Le même besoin impérieux se fait sentir pour la construction de l'église. Le magasin, transformé en chapelle provisoire, ne peut plus suffire aux besoins du culte. Il suffit pour s'en convaincre d'assister à un office le dimanche et surtout les jours de fête. Non seulement l'intérieur est rempli, mais une partie de l'assistance se tient au dehors.

Plus on attendra, plus la situation sera désagréable, car tous les jours la population catholique, qui compte environ 3000 âmes, augmente en chiffre.

On ne voit pas en quoi la population de Devant-les-Ponts aurait mérité d'être ainsi négligée. Pourtant elle a fait de durs sacrifices lors de l'incorporation et elle a assumé de lourdes charges (on n'a qu'à penser aux centimes additionnels qu'elle doit payer), et maintenant, en retour, on semble l'oublier.

Même en dehors de ces considérations, il est du devoir de la Ville de satisfaire à une exigence si impérieuse du moment. Il suffira de relever que pendant les offices on est obligé de placer les enfants jusque sur les marches de l'autel, que tous se plaignent de l'exiguïté de la chapelle et de la gêne qui en résulte pour les habitants.

L'incorporation du Sablon.

On sait que l'incorporation du Sablon à la ville de Metz se fera le 1^{er} avril prochain. Les deux Conseils municipaux seront remplacés, en attendant les élections, par une commission administrative. La commune du Sablon vient de nommer les membres de cette commission, qui sont M. le Dr Rech, maire; MM. Hauck, Collin, Alberts, adjoints, ainsi que MM. Hamma et Guldner, membres du Conseil.

Fête jubilaire.

M. Wittrock, conseiller des comptes, nous demande de faire savoir aux intéressés, anciens soldats du 8^e d'artillerie à pied voulant prendre part aux fêtes du cinquantenaire de ce régiment, que demain samedi, à 8 h. 1/2 du soir, une réunion aura lieu à l'Hôtel des Arts et Métiers. Cette fête jubilaire préparée aussi dans plusieurs villes du Rhin, amènera à Metz près de 3.000 participants.

Vente d'arbres.
Le mercredi, 18 mars, à dix heures du matin, la fortification de Metz-Est fera vendre près de la chapelle de Mercy 30 troncs d'arbres, chêne, hêtre et peuplier, et une grille en fer.

Théâtre.

Les cloches de Corneville ont de nouveau fait retentir leur joyeux carillon mercredi soir dans notre salle des musées, et ce devant un public nombreux et enthousiaste.

La pièce a été enlevée avec un brio et un entrain remarquables. Mlle Nery, chanteuse dansense et comédienne remarquable, fut une Serpolette allègre et eut une large part dans le regain de succès de la charmante opérlette de Planquette, de même que Mlle Darmy qui joue et chante délicieusement le rôle de Germaine. Les deux sympathiques artistes ont été fleuries.

Le public au surplus ne se lasse pas de voir et d'entendre M. Noël Bass, marquis délicieux qui s'est fait hisser au deuxième acte, ainsi que MM. Davray et Michail, le premier d'une très efficace drôlerie dans Grenicheux, le second savoureusement réaliste dans Gaépard.

On avait, en somme, fait les choses au mieux. Mercredi prochain, la troupe de comédie de Nancy donnera sur notre scène *Le Chant du Cygne*.

Récompenses.

Une récompense a été accordée par l'administration des chemins de fer au conducteur de locomotive Henri Schneider, du Sablon qui, le 8 décembre 1913, empêcha qu'une voiture fut écrasée à l'un des passages à niveau de la ligne Marly-Coin-Curry.

Une récompense également au conducteur de locomotive Nicolas Dancian, du Sablon, qui arrêta un train au moment où il allait entrer en collision avec une rame de wagons stationnant sur la voie.

Eloges publics.

M. le président du département exprime des éloges publics au surveillant d'école Henri Gilcher qui, dans la nuit du 30 au 31 août 1913, a retiré de la Moselle le nommé Jean Seguille, de Deux-Ponts, qui était tombé dans la rivière près du pont de l'Abbaye.

De même à l'ouvrier Jean Eckes, du service hydraulique, qui, le 21 janvier 1914, risqua sa vie pour sauver la jeune Marguerite Meyer, de Montigny, disparue sous la glace du canal de la Moselle. Alors que l'ouvrier du canal Holt et le surveillant d'école Schouler retiraient Eckes de l'eau, deux lycéens de Montigny, Hans Bouter et Albert Wulch, sauvèrent la fillette. Des éloges publics sont également adressés aux sauveteurs d'Eckes et de la jeune fille.

Repos dominical et fermeture des magasins.

Les corporations de la ville et des environs avaient convoqué pour avant-hier soir une réunion où devait

être exprimée l'opinion des personnes intéressées en première ligne à la question du repos dominical. A l'unanimité on s'est prononcé contre l'introduction obligatoire du repos dominical et en particulier contre la différence de traitement qu'à cette occasion on voudrait introduire entre les différentes communes, par rapport au nombre des habitants. Dans une résolution adoptée par toutes les personnes présentes, les corporations demandent que les magasins soient ouverts le dimanche, au moins pendant quatre heures, tout en reconnaissant le droit aux communes de diminuer ou de supprimer complètement, par statut local, le travail du dimanche.

La réunion s'est occupée ensuite de la fermeture des magasins à 8 heures du soir; ici, la plupart des orateurs se sont prononcés contre cette innovation, donnant comme raison que cette heure était celle où les militaires faisaient leurs achats de provisions et autres. Une résolution, également votée à l'unanimité, déclare que la fermeture des magasins à 8 heures n'est pas acceptable pour Metz.

Punition exemplaire.

L'individu qui, dans la nuit du 26 au 27 janvier, s'était introduit dans le cellier du pensionnat de Sainte-Chrétienne, rue Saint-Vincent, pour s'emparer de provisions représentant une valeur de 60 M a été condamné à une peine de deux ans de réclusion et à la perte de ses droits civiques pour cinq ans. François Weber — c'est le nom du voleur — qui est âgé de 33 ans, a été l'objet d'une punition aussi forte parce que c'est un récidiviste qui a passé la moitié de sa vie en prison. « Il faut que je vole », a-t-il déclaré à ses juges.

Les vols.

Sur six vols d'importance signalés à la police la semaine dernière, quatre concernent des bicyclettes : marques Opel n° 40, Triumph, Neckarsulmer et inconnue pour la quatrième; parmi les autres vols signalés un col de fourrure d'une valeur de 100 M et des pièces de lingerie marquées M. L. et J. L., d'une valeur de 300 M.

Se méfier des achats et, en cas d'offre de vente, avvertir la police de sûreté, téléphone n° 2122.

L'EXECUTION DE JEAN BERRESHEIM

La guillotine fonctionna à Metz pour la dernière fois le 23 décembre 1908; un nommé Stephan Lippert payait de sa tête un assassinat commis le 25 mai 1908 sur une veuve de 70 ans, Madame Louise Trastler, à Montoy-Flanville; c'était un individu grossier, qui tua pour voler. Jean Berresheim qui vient de mourir, ce matin, de la mort des assassins, est une victime de l'alcool.

C'était, en définitive, une singulière figure que Berresheim. Ce malheureux, à l'intelligence fermée, fils d'un père non à l'abri de l'alcoolisme, a succombé à la poussée des instincts sanguinaires éveillés et centuplés par la boisson prise sans mesure.

Sans lui enlever quoi que ce soit de la responsabilité que lui ont reconnue la justice, les médecins légistes et qu'il avait sans doute en suffisant degré; tout en reconnaissant que le malheureux avait eu conscience, pour s'exécuter au meurtre, à l'assassinat, n'y a-t-il pas lieu, comme nous l'avons déjà fait ressortir pour la tuerie de Moyeuve, de protester contre cette pléthore de débits dans les pays ouvriers, contre ces auberges borgnes qui n'ont, pour se recommander au client, à défaut de boisson convenable, que l'obscurité d'une danse infecte, l'ordure d'une chanson tombant des lèvres fébriles d'une malheureuse jetée sur un tréteau ou les invites d'une fille mesurant ses faveurs à l'argent dépensé? Encore que ces choses ne se soient peut-être pas toutes rencontrées dans le cas Berresheim, il n'en reste pas moins vrai que la facilité et les occasions de boire plus que l'homme ne peut supporter sont, dans nos pays d'industrie, les grands auteurs de désordres et de crimes contre la famille, la religion et la société.

Au cas donné, prenons Berresheim dans sa prison. C'est un jeune homme dont ni les gardiens ni les employés n'ont eu à se plaindre; d'humeur tranquille il se soumet au régime sans murmurer; à Sarreguemines, où il fut placé en observation, également. Il donne à ceux qui l'approchent l'impression d'un homme qui, si ce fatal penchant n'eût été serviper les circonstances, aurait donné un ouvrier quelconque, courbé sur sa tâche quotidienne sans faire plus de mal que de bien, avec, au fond de l'âme, un reste de religion chrétienne. C'est là aussi l'impression qu'il fit sur les jurés, qui demandèrent eux-mêmes sa grâce; sur son avocat, M. Streller, qui, dans le recours en grâce adressé à l'Empereur, releva son intelligence étroite, son penchant, sa descendance, mais aussi sa bonne tenue, contrastant singulièrement avec l'attitude de cet homme ivre de sang qui, le 20 septembre 1912, tua le mineur Neuschäfer et l'agent de police Schmitz, uniquement pour tuer.

Et, hier matin à 8 heures, quand le procureur impérial, un greffier, le directeur de la prison, M. l'abbé Bour, le digné aumônier de la prison, M. Streller, son dévoué avocat, des gardiens arrivèrent dans sa cellule pour lui annoncer le fatal message, c'est encore dans sa force religieuse, dans le bon fonds de son être, que le condamné puisa la résignation avec laquelle il accepta la nouvelle du châtiment.

Aussitôt les paroles tombées qui lui annonçaient le rejet de son recours en grâce, le procureur pose à Berresheim la question réglementaire :

— Avez-vous encore un désir à exprimer ?

— Un seul désir, répond le malheureux; je veux me confesser.

Dans la conscience de cet homme qui versa le sang de ses semblables, le passé se réveille. Il se souvient des leçons de prière reçues, enfant, de sa mère qu'il perdit, alors qu'il n'avait que 8 ans; il sait bien, qu'abandonné comme il le fut très jeune et toute sa vie, un seul soutien lui resta, le pardon de Dieu. Et dans ce cerveau, que les médecins ont trouvé quelque peu déformé, le désir se lève de vouloir, une fois encore, devenir meilleur en devenant plus chrétien.

Pendant la journée d'hier Berresheim a reçu la visite de son frère cadet, âgé de 27 ans. On devine ce qu'a pu être cette entrevue suprême. Aux repas, il a mangé de bon appétit et, quant

au reste, paraissait complètement résigné à son sort.

Depuis le moment où la nouvelle de son exécution lui a été annoncée jusqu'à la dernière heure, un agent se trouvait à l'entrée de la cellule occupée par Berresheim. Celui-ci a dormi un peu pendant la nuit. Ce matin, de fort bonne heure, il s'est confessé et a reçu la communion dans sa cellule.

A 6 heures et demie, au jour naissant, les personnes autorisées à assister à l'exécution se présentaient devant la porte d'entrée de la prison, rue Saint-Gengoul. La consigne était très sévère. N'étaient admis à pénétrer à l'intérieur que les médecins, fonctionnaires du tribunal, deux officiers, et les douze citoyens que, selon la loi, M. le Maire de Metz avait désignés pour être témoins de l'exécution. On remarquait, entre autres, plusieurs professeurs de l'Institut d'anatomie de Strasbourg.

Au milieu de la cour était dressée la sinistre machine d'un nouveau modèle, qui a remplacé l'ancienne guillotine aux hauts montants en bois, avec son échafaud, le tout peint en rouge. La machine nouvelle, qui fonctionnait pour la deuxième fois en Alsace-Lorraine, est beaucoup plus petite. Elle est entièrement en fer et repose sur un plancher de 20 centimètres environ. Le mécanisme est à peu près analogue à celui de l'ancienne guillotine, mais les dispositions sont prises pour éviter des éclaboussures de sang.

Un peu avant 7 heures, une quarantaine de personnes étaient réunies dans la cour. La justice était représentée par MM. Wollf et Zentner, juges au tribunal régional, en robe et en toque, qui avaient siégé à la Cour d'assises lors de la condamnation de Berresheim; Voltz, directeur du tribunal régional; Scheid, conseiller de tribunal régional; Saupé et Reiffenscheid, juges au tribunal cantonal.

MM. de Hollweg, inspecteur des prisons, et Michels, directeur de la prison, étaient également sur les lieux.

L'exécuteur des hautes œuvres, M. Siller, de Zuffenhausen (Wurtemberg), est le même qui est chargé des exécutions capitales dans l'Allemagne du Sud. C'est la 11e fois qu'il remplissait l'office de bourreau à Metz.

Une petite table recouverte d'un drap noir, sur laquelle était posé un Christ en cuivre entre deux chandeliers, avait été placée à deux mètres en avant de l'échafaud.

A 7 heures très exactement, la porte s'est ouverte pour livrer passage au cortège qui amenait le condamné.

En tête vient M. Cremer, procureur, suivi de M. Müller, greffier, et de M. Streller, avocat-avocat, qui avait défendu Berresheim. Celui-ci soutenu par M. l'abbé Bour, aumônier des prisons, et un confrère M. le Dr Bour, professeur au Grand-Séminaire, marche d'un pas automatique, les yeux hagards. Le malheureux, qui est tête nue, habillé du complet gris foncé qu'il portait le jour du crime, semble regarder dans le vide. On le place en face de M. le procureur Cremer qui donne l'ordre au greffier de faire lecture de l'arrêt de mort. Cette lecture tombe au milieu d'un silence impressionnant. Tout le monde s'est découvert.

Puis Berresheim s'agenouille sur le pavé, entre les deux prêtres, devant le Christ, récite à voix distincte le *Pater* et l'*Ave Maria* ainsi que quelques invocations. Puis les deux prêtres l'embrassent et le livrent au bourreau. Les aides lui mettent le bandeau sur les yeux et le fixent sur la planche à bascule. C'est une minute agonisante. Le dédicé jure et justice est faite. L'aumônier récite une dernière prière.

Au moment où le corps doit être retiré pour être placé dans le cercueil qui va le recueillir, un incident excessivement pénible se produit. Le bourreau est obligé de séparer du tronc, à l'aide de son couteau de poche, la tête qui y adhérait encore par un lambeau de chair.

On transporte le corps dans une salle voisine de la prison où les médecins l'attendent. Les témoins de cette scène terrible s'éloignent en silence.

Calendrier. — Aujourd'hui, vendredi 13 mars, sixième-douzième jour de l'année. — Lever du soleil : 6 h 20; coucher : 6 h. — Lune : dernier quartier le 18 mars. — Fête du jour. — Saint Nicéphore.

IL Y A CENT ANS

13 mars 1874. — Mort à Worms du général de brigade en retraite Joseph Dexon d'Ormeville, ancien maire de Sarreball, ancien préfet de la Sarre, né à Volmunster le 19 octobre 1798.

Ephémérides lorraines. — 13 mars 1789. — Rédaction du cahier de doléances par les députés des Trois-Ordres et les Corporations de la cité de Metz.

La température. — Une nouvelle dépression apparaît sur les îles Britanniques et dans les parages de l'Isle d'Orléans.

Les fortes pressions persistent dans le sud du continent.

Des pluies sont tombées sur le nord et l'ouest de l'Europe.

La température a monté sur nos régions du nord et de l'est; ce matin le thermomètre marquait : — 3° à Spitzberg, — 16° à Haparanda, — 4° à Clermont-Ferrand, — 4° à Belfort, 5° à Paris, 8° à Nantes, 10° à Brest, 13° à Alger.

Le temps va rester doux, des pluies sont probables.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISENET, à Metz.)

BAROMETRE A 0°	THERMOMETRE	VENT	TEMPS
12 mars à 4 h. soir	742.6	+6.0	S Neig.
13 mars à 8 h. matin	746.6	+9.5	O Pluie.

Thermomètre. — Maximum du 12 : +7.0; Minimum aujourd'hui : +6.5

NOUVELLES RÉGIONALES

Châtel-Saint-Germain. — (Caisse d'épargne.) En raison de la clôture des comptes de fin d'exercice, la Caisse d'épargne sera fermée du 20 mars au 1^{er} avril prochain inclus.

Richemont. — (C'était un suicide.) L'autopsie du corps de Bernard Einhorn, trouvé mort dans les champs près de Richemont, a établi que le malheureux, qui était en proie à

une maladie incurable, s'est suicidé d'un coup de revolver; au reste il avait fait entendre cette résolution dans une lettre adressée à son frère.

Thionville. — Le Comice agricole tiendra une assemblée générale le lundi 16 mars, à 10 heures 1/2 du matin, à l'hôtel Mehn à Thionville. Ordre du jour : 1^o Approbation des comptes de l'exercice 1913 et du bilan au 31 décembre dernier. 2^o Election des nouveaux membres de la commission de révision des tableaux de l'arrondissement. 3^o Conférence sur la contribution pour l'armée. Les membres sont invités à assister en grand nombre à cette réunion, eu égard notamment au sujet de la conférence qui y sera faite.

Preisch. — (Epaule.) Avant-hier après-midi on a recueilli sur le bord de la Moselle, près de Manom, une malle rejetée par l'eau et renfermant les effets et les papiers d'un certain Kaiser, né le 9 mai 1885 à Preische. On ignore s'il y a un accident.

De la frontière luxembourgeoise. — (Le meurtrier se livre.) On mande de Clairvaux que le propriétaire Wagner, qui, dans les champs, à la suite d'une rixe, avait tué son voisin Girres, s'est constitué prisonnier.

Château-Salins. — (Les boulangers.) On nous écrit :

Il a été relaté que les boulangers de l'arrondissement de Château-Salins viennent de fonder, il y a 15 jours, un syndicat sous les auspices de la grande maçonnerie, afin d'établir un prix uniforme de vente et surtout pour refuser l'échange de blé pour du pain. Toute infraction aux décisions prises par ledit syndicat est passible, dit-on d'une amende de 1000 M. Le résultat immédiat de cette union fut une hausse de 12 pennings par pain de 3 kgs, malgré l'abaissement assez appréciable du cours des blés.

Le mécontentement contre ces décisions est général; c'est pourquoi une réunion publique de protestation aura lieu à Château-Salins dimanche prochain 15 mars, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, où l'on cherchera à établir un moyen d'entente entre les consommateurs.

Vu l'importance de la question les habitants de Château-Salins et des environs sont instamment priés d'assister à cette réunion. F. M.

Dieuze. — La fièvre aphteuse étant éteinte dans l'arrondissement de Château-Salins les marchés aux porcelets de Dieuze sont de nouveau ouverts. Le prochain marché aura lieu le lundi 16 mars.

Eberswiller. — Deux déserteurs, du 145^e d'infanterie, passèrent plusieurs nuits dans un hangar près d'Eberswiller; mais la faim les chassant dehors, ils furent aperçus dimanche et remis à la police. Tous deux sont originaires d'Essen.

Puttelange. — (Expropriation.) Au moment de l'acquisition de terrains par l'administration des chemins de fer en vue de la nouvelle gare, Mme Becker, de Puttelange avait fait une vive opposition. On lui avait offert pour quelques ares de jardin et pour indemnités une somme de 15.000 M. Mme B. avait d'abord demandé 80.000 M pour abaisser sa demande à 60.000 M. Il fallut procéder par voie d'expropriation. Le tribunal accorde à Mme B. 6000 M au lieu de 60.000 M demandés ou des 15.000 M offerts, sans compter qu'elle a à payer les 4/5 des frais de procédure qui sont très élevés.

Forbach. — (Exposition des arts et métiers.) Avant-hier soir a eu lieu à Forbach la réunion préparatoire en vue d'organiser l'exposition des arts et métiers qui aura lieu à Forbach au mois d'août. Le comité est constitué ainsi que le comité d'honneur, qui comprend entre autres les députés de l'arrondissement et plusieurs officiers de la garnison. Six commissions assureront la bonne préparation de cette œuvre.

Sarrebourg. — (Le bâtiment du divisionnaire.) A la suite d'une démarche personnelle de M. le Maire à Berlin, auprès du ministre de la guerre, le bruit court en ville que le bâtiment récemment construit pour être affecté au divisionnaire va être vendu pour la somme de 127.000 M, juste les frais de construction.

(Marché.) Au premier marché qui a eu lieu le 10 mars après une longue interruption, il n'y avait que 150 porcelets, qui ont été vendus de 20 à 25 M pièce.

De la frontière prussienne. — (Il n'y pouvait voir.) Ces jours derniers, au pays de Trèves, un timide jeune villageois se présentait avec les conscripts devant la commission de recrutement. On examine ses yeux. L'un est passable. De l'autre, il ne voit goutte; on essaye encore; à un mètre on lui présente de grosses lettres : Rien, absolument rien. Le major hésite et va lui déclarer qu'il simule la cécité d'une façon par trop... bête, quand le maire se lève et déclare : « Monsieur le major, je puis certifier qu'il n'a jamais vu clair avec son oeil de cristal ! »

ALSACE

Strasbourg. — (Les morts.) Mercredi dernier, le jeune écolier Henneberg, qui prenait un bain à l'établissement municipal, a été frappé d'une embolie et a coulé à pic. On n'a transporté qu'un cadavre au domicile des parents.

Une vieille femme de 75 ans, W. B., rue de Bergheim, a mis fin à son existence malheureuse en se pendant dans son domicile.

Chronique des Tribunaux

COUR D'ASSISES.

Audience du 12 mars.

3^e AFFAIRE. — VOL DE GRAND CHEMIN

C'est encore un acte de brigandage, commis par des Italiens sur un de leurs compatriotes, qui a occupé les jurés dans la séance d'hier jeudi.

Après avoir passé l'après-midi et la soirée du 15 juin 1913 à Villers, le mineur Maccagnon s'en revenait vers minuit à Audun-le-Tiche, quand, aux environs du cimetière de cette dernière localité, il fut accosté par deux individus, venant en sens inverse. L'un, l'accusé d'aujourd'hui, — un certain Charles Nicoletti, né le 2 août 1891 à Galliate, province de Novara, mineur, en dernier lieu à Audun-le-Tiche, — l'enlaça de ses deux bras et l'empêcha de faire aucun mouvement; l'autre, qui court encore, le frappa du poing au visage, lui occasionnant des blessures assez sérieuses et lui enleva des poches de son habit, une somme de 6 marks en menu monnaie, une montre en argent d'une valeur de 11 M, une chaîne de 4 M